

Commune
De
MOUTHOMET

Maire de Mouthomet
01 place de la Mairie
11 330 MOUTHOMET
Madame Christelle HERMAND

11330

Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthomet@orange.fr

N/réf : CH/SB/18032

COMPTE-RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq janvier à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Madame Maria MENDEZ-RODRIGUEZ a été nommée secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents :

(dans l'ordre alphabétique)

Jean ANTONIETTI, Jacques BENUREAU, Pierre GUAGNO, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI, Maria MENDEZ-RODRIGUEZ, Alain TALOUR,

Absents : Angharad DAFYDD STYLES, Jérôme GAZEAU, Odile PATISSOU

Procuration : Angharad DAFYDD STYLES pour Pierre GUAGNO.

1. Validation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2017 appelle de leur part des observations.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, par

8 voix POUR

1 voix CONTRE

0 ABSTENTION

ADOPTE tel que le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2017.

Monsieur Jean ANTONIETTI demande une modification sur le précédent compte-rendu car il souhaite s'abstenir pour la validation du compte-rendu de la séance du 15 novembre 2017. Le compte-rendu sera ainsi modifié. Il explique également qu'il ne souhaite pas être secrétaire de séance désormais.

1. Dotations aux amortissements

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, suite à des éléments portés à sa connaissance depuis deux jours. Les premiers éléments du compte administratif montrent une situation financière difficile pour 2017, bien que l'équipe municipale ait fait très attention aux dépenses et ait

réalisé d'importantes d'économies par des travaux en régie et du bénévolat. Les améliorations comme les bancs et le gravier du terrain de pétanque ont été financées par une meilleure gestion de la station d'épuration, qui a permis d'éviter le pompage des boues cette année.

Après étude des résultats, il s'avère que la dotation aux amortissements est passée cette année de 7 000€ à 19 000 €. Madame le Maire a demandé à Monsieur SUBIAS, le Trésorier de la commune, les raisons de ce changement qui pèse sur le budget de fonctionnement comme une dépense supplémentaire de 12 000 €, pour alimenter le budget d'investissement de la commune.

Monsieur SUBIAS explique que cette variation est liée au non-amortissement de 522 830 € de travaux réalisés sur l'eau et assainissement entre 2002 et 2015, notamment le captage du Carla. Ces amortissements sont obligatoires pour les travaux eau et assainissement. Une délibération du conseil municipal de Mouthoumet de 1997 indique d'ailleurs les cadences d'amortissement ; les travaux AEP devant être amortis sur 40 ans. Les travaux n'ont pu être amortis car les programmes sont restés sur le compte 231 des travaux en cours, alors que ceux-ci sont terminés. La trésorerie a redressé la commune sur ces dotations aux amortissements courant 2016 pour une application en 2017, mais ces éléments n'avaient pas été portés à la connaissance des conseillers municipaux en 2016. Monsieur SUBIAS indique que les comptes de 2017 seront sincères et vrais alors que ceux des années précédentes n'étaient pas représentatifs de la réalité de la situation financière de la commune, du fait de l'absence de ces amortissements.

La situation financière de la commune est inquiétante. Monsieur SUBIAS a informé par écrit la commune d'un certain nombre d'éléments à porter à la connaissance des conseillers municipaux. Les emails sont montrés lors de la séance. Monsieur SUBIAS nous propose, dans ses messages, des pistes de travail afin d'atténuer en 2018 le surcoût généré par les amortissements.

Voici quelques-uns des éléments communiqués par Monsieur SUBIAS sur la situation de la commune en 2016, dans l'attente des éléments de 2017 qu'il pourra ensuite nous détailler :

- Les recettes de la commune ne permettaient pas de couvrir les charges courantes et le remboursement de la dette.
- La commune avait une capacité d'autofinancement nette négative de -5€/habitant contre +157€/habitant pour la moyenne départementale. Aucune marge n'était dégagée pour autofinancer même partiellement les projets d'investissement
- L'encours de la dette au 31/12/2016 était du double de la moyenne départementale soit 1378€/habitant contre 653 € /habitant, ce qui génère une annuité de dette importante.
- Les charges de fonctionnement courantes étaient plus importantes pour la commune que la moyenne du département, de la région et de la nation avec des dépenses de fonctionnement de 1236 €/habitant contre 986 €/habitant pour la moyenne départementale.
- Les recettes de fonctionnement étaient conformes à la moyenne départementale mais la commune de Mouthoumet est fiscalement pauvre car les valeurs sont inférieures à la moyenne départementale pour le revenu fiscal moyen, la valeur locative moyenne des locaux d'habitation, les bases nettes "ménages", la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et non bâti.
- La création du lotissement aurait dû faire l'objet d'un budget séparé du budget général de la commune car la commune paie aujourd'hui les dettes de ce projet, avec un crédit de 210 000 € à un taux de 4,71 % sur 15 ans, souscrit en 2012. Les recettes de la vente des terrains auraient dû être exclusivement affectées au remboursement du crédit.

Par ailleurs, des collusions de budgets ont également eu lieu au niveau de la vente de l'ancienne gare et du bâtiment actuel de la CAVALE, puisque les deux bâtiments ont été cédés à la SICAVAL par le biais d'un loyer acquéreur 150 €/mois sur 15 ans ; soit pour un montant total de 27 000 € ; moyennant les services de l'employée de la CAVALE pour la station-service en régie communale. La commune a donc financé en partie le fonctionnement de la régie des carburants en vendant son patrimoine.

La perte du patrimoine de la commune diminue par ailleurs les recettes de fonctionnement (loyers qui ne sont plus perçus) puisqu'il y a eu la vente de maisons et la cession de l'ancienne gendarmerie ; des bâtiments et terrains ont également été vendus depuis 2002.

Ces dotations d'amortissements manquantes ont empêché des investissements pour la commune et la possibilité de toucher des subventions supplémentaires chaque année ; les travaux pouvant être subventionnés au maximum à 80%.

Monsieur SUBIAS doit nous communiquer prochainement plus d'éléments quand toutes les opérations de 2017 seront saisies. Il propose à Madame le Maire une rencontre à Lézignan-Corbières pour faire le point sur la situation financière de la commune.

Monsieur Jérôme HERVOUET s'étonne que le non-amortissement des travaux ait pu avoir lieu alors que le rôle de la trésorerie est de vérifier les comptes de la commune. Il regrette de ne pas avoir eu connaissance de ces éléments auparavant.

2. Saisine du Préfet pour renégociation des prêts bancaires de la commune

Madame le Maire a saisi Monsieur le Sous-Préfet Luc ANKRI pour la renégociation des taux des crédits de la commune. Un ré-étalement du prêt de 210 000 € pourrait être envisagé en fonction du résultat des discussions avec notre Trésorier. Le Directeur de la Banque de France de l'Aude nous a contactés. Les éléments lui seront transmis prochainement.

Par ailleurs, Madame Christelle HERMAND a saisi également la compagnie d'assurance AXA pour renégocier tous les contrats de la commune ; la commune payant actuellement 886 € pour le camion communal et 2 629 € pour les bâtiments communaux. Un devis contradictoire a été réalisé. Nous sommes dans l'attente du retour de notre demande de renégociation déposée auprès d'AXA.

3. C.C.R.L.C.M. : adoption du rapport 2017 de la C.L.E.C.T.

Les membres de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières Minervois se sont réunis le 11 décembre 2017 et ont approuvé le rapport définitif 2017 fixant le montant des attributions de compensation de chaque commune.

Les Conseillers Communautaires ont été destinataires du rapport précité qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire en séance du 20 décembre 2017 selon délibération N° 200/17. Il est soumis au vote des membres du Conseil Municipal ledit rapport.

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

VU le rapport définitif du 11/12/2017 établi par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées et portant sur l'exercice comptable 2017 ;

Madame Christelle HERMAND, Rapporteur, rappelle que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui ont institué la fiscalité unique doivent verser aux communes membres, ou recevoir des communes membres, une attribution de compensation égale au montant de la taxation professionnelle perçue par les communes l'année précédant la création de la Communauté de Communes, attribution qui est minorée des charges transférées qui sont assumées par la Communauté.

Il revient à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) d'établir chaque année un rapport qui doit être approuvé par le Conseil Communautaire puis par les Conseils Municipaux des Communes membres.

En effet, les sommes, qui sont reversées aux communes par la C.C.R.L.C.M. ou qui sont prélevées sur les Communes par la Communauté, doivent être répertoriées dans le compte administratif de

chaque commune. Le rapport qui a été rédigé par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, a été voté par le Conseil Communautaire dans sa séance du 20/12/2017.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de son rapporteur,

DECIDE à l'unanimité d'adopter le rapport portant sur les charges transférées 2017 ainsi présenté.

4. Projet éolien : avenant à la promesse de bail

Monsieur Alain TALOUR lit le courrier de Madame PASQUINET, Directrice Adjointe de la Région Sud d'EDF EN qui indique que depuis deux ans, des études sont menées afin d'étudier la faisabilité technique et environnementale de ce projet dans les Hautes Corbières. Les premiers résultats les amènent à s'interroger sur l'opportunité d'installer des éoliennes sur le territoire de la commune de Mouthoumet. Au vu du cumul d'enjeux naturels et humains identifiés à ce stade de l'étude sur ce secteur de Mouthoumet, il leur paraît difficile d'envisager l'implantation d'éoliennes dans cette zone. Ils pensent que le secteur reste toutefois adapté pour la réalisation de mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité, comme l'ouverture du milieu. C'est pourquoi EDF EN propose à la commune la signature d'un avenant à la promesse de bail, spécifiant qu'ils n'installeront pas d'éoliennes sur les parcelles concernées mais qu'elles feront l'objet d'études pour la réalisation d'éventuelles mesures en faveur de la biodiversité.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, par

8 voix POUR

0 voix CONTRE

1 ABSTENTION

ADOpte l'avenant à la promesse de bail du projet éolien,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents.

5. Organisation et fonctionnement de la plate-forme de tri des déchets

Madame Marjorie CEPEDA de la C.C.R.L.C.M. a sollicité la commune car des problèmes sont actuellement rencontrés sur la plate-forme de tri sélectif de la commune. Des colonnes de tri sélectif sont tombées du fait du vent et du nombre trop important de containers. De plus, elle constate que de nombreux cartons et encombrants sont déposés à même le sol. Elle rappelle que les cartons de type « colis » doivent être enlevés par des demandes d'encombrants. Elle propose que les sept containers à cartons soient enlevés afin que les habitants aillent directement à la déchetterie de Laroque de Fa.

La commune souhaiterait conserver des containers à carton afin de ne pas diminuer le service rendu aux habitants. Il est proposé l'enlèvement de deux containers, dont l'un pourrait être déposé à la boulangerie et le deuxième à la C.A.V.A.L.E., si le besoin s'en fait sentir. Les différents interlocuteurs ont été contactés au préalable, afin de faire le point sur les modalités de ramassages des encombrants.

Le conseil municipal propose également la réalisation d'un flyer auprès de la population, afin de sensibiliser les habitants à réaliser de manière privilégiée l'enlèvement des cartons par le biais d'une demande d'encombrants. Les employés communaux ne prendront que les cartons pliés lors du ramassage au porte à porte. Les bidons de pétrole et autres encombrants ne peuvent être ramassés, ils doivent être portés à la déchetterie de Laroque de Fa.

6. Mises aux normes électriques des bâtiments communaux

La société ABELEC a réalisé ces derniers jours les mises aux normes électriques urgentes du rez-de-chaussée de la mairie : notamment la création de deux circuits d'éclairage, la pose d'un

nouveau BAES (sortie de secours), la mise à la terre des prises de courant et la création d'une prise de courant de plus grande capacité 20A.

Le plan de travaux électriques pour 2018 est le suivant :

- Pose d'un BAES extérieur et intérieur à la mairie et le changement d'un chauffage de la salle du conseil municipal afin de le programmer,
- Réfection totale du tableau de l'atelier et création de trois prises accessibles depuis l'extérieur pour les festivités dont une prise 380V,
- Déplacement du BAES dans la salle des jeunes,
- Réfection totale des circuits électriques à l'église. Une première tranche sera réalisée cette année et une deuxième tranche ultérieurement, pas avant 2020. Des discussions ont eu lieu au préalable avec Monsieur Bernard FORBRAS, représentant de la paroisse et le Père LOUIS avec lesquels une rencontre a eu lieu, afin de déterminer leurs besoins et de détailler les travaux.
- Nouvelle friperie dans l'ancienne perception : les travaux seront réalisés si le budget le permet. Le montant total des travaux subventionnables en 2018 serait de 8 000 €.

Le devis de la société ABELEC est moins onéreux que les devis précédemment réalisés lors de la demande de subvention puis par l'entreprise de Gilles BOUILLY.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le devis de la société ABELEC pour les mises aux normes électriques pour 5 535 € HT.

Le conseil municipal est informé que Monsieur Alain TALOUR vient de changer le chauffage du couloir de la mairie. Il sera programmé pour réaliser des économies d'électricité.

Madame le Maire demande à Monsieur Bernard FORBRAS d'intervenir. Monsieur Bernard FORBRAS explique qu'il y a eu un acte de vandalisme il y a quelques jours à l'église, où des lampions ont été renversés. Une plainte a été déposée en gendarmerie et il s'agirait de l'acte d'un enfant.

7. Gestion de l'eau : fuite d'une borne à incendie et validation de la nouvelle convention d'utilisation de la Prade

La borne à incendie située près de la CAVALE fuit et a entraîné des pics de consommation allant jusqu'à 80m³/jour, menaçant l'accès à l'eau potable du village. La vanne a dû être fermée après avoir pris contact avec les pompiers. Une demande de devis sera réalisée.

La nouvelle convention d'accès au forage de la Prade est présentée aux conseillers municipaux.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE telle que la convention d'accès au forage de la Prade et sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} février 2018

Les utilisateurs du forage seront contactés afin de venir signer la convention en mairie. Un badge leur sera remis et le fonctionnement de la colonne leur sera expliqué sur site.

8. Divagation de chiens dans le village

Le conseil municipal a décidé par délibération, en date du 15 novembre 2017, le lancement sans délai d'une procédure de mise en demeure de faire réaliser une analyse comportementale du chien dénommé SPIRIT.

Madame Agnès JAIME a fait le nécessaire auprès de Monsieur Jean-Louis GUILLON en omettant d'indiquer que l'étude était réalisée dans le cadre d'une mise en demeure de la part de la commune.

Le Docteur GUILLON a confirmé que le chien n'est pas dangereux et que ces éléments ne remettent pas en cause les résultats de l'étude. Le dossier est donc clos.

Les conseillers précisent que le problème des déjections canines est toujours récurrent à Mouthoumet et qu'ils souhaiteraient y mettre fin. Un arrêté avait déjà été pris, par l'ancien conseil municipal, qui indiquait que les chiens devaient obligatoirement être tenus en laisse.

Le conseil réfléchit donc à ce que les animaux qui déambulent seuls dans le village puissent être conduits en fourrière. Des discussions seront au préalable entamées avec les propriétaires des animaux.

10. Prix des repas pour la régie des festivités

Monsieur Louis MARI prend la parole pour indiquer la programmation de la Régie des Festivités pour cette année :

- Samedi 10 février : Soirée crêpes
- Lundi 2 avril : Repas de l'omelette pascalle
- Samedi 21 juillet : Repas dansant avec Chris'Co
- Samedi 18 août : Repas dansant avec Katy music band

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de Monsieur Louis MARI et après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE les prix des repas du premier semestre de l'année 2018 comme suit :

- *Soirée chandeleur : 8 € pour les adultes, 4 € pour les enfants (jusqu'à 12 ans);*
- *Omelette pascalle : 11 € pour les adultes, 6 € pour les enfants (jusqu'à 12 ans);*
- *Repas de l'été : 13 € pour les adultes, 7 € pour les enfants (jusqu'à 12 ans).*

11. Révision du loyer de l'ancienne école et travaux pour la réparation de la chaudière à gaz

La chaudière de l'appartement de l'ancienne école est tombée en panne du fait d'une surtension liée à un orage. Elle a été réparée pour 1 500 €, dont la moitié de la facture devrait être pris en charge par l'assurance ; ce qui est plus avantageux que le remplacement complet de la chaudière proposé par un autre artisan pour 2 500 €.

Le passage de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à la Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères (TEOM) va engendrer une augmentation d'environ 68 € pour la locataire Madame Alison SCHMITZ ; soit une augmentation de près de 6 € par mois. Madame le Maire propose un avenant au contrat de location afin de modifier le montant du loyer du logement selon les conditions suivantes, mais également de réaliser des provisions pour charges pour le paiement des ordures ménagères :

- Montant du loyer de 397 € au lieu de 403 € ; en sachant que l'I.R.L. augmente en général légèrement le loyer chaque année,
- Provisions pour charges de 19 € pour les ordures ménagères, en plus des 35,41€ de provisions pour charges pour l'eau et l'entretien de la chaudière soit un total de provisions pour charges de 54,41€,
- Montant total du loyer comprenant les provisions pour charges, à payer mensuellement : 451,41€.

Madame Alison SCHMITZ a été consultée au préalable et est d'accord pour ces modifications.

12. Conditions de raccordement à l'assainissement collectif

La commune a reçu une demande de raccordement à l'assainissement collectif de la part de Monsieur Robert BIASIN. Les raccordements sont habituellement réalisés par une entreprise extérieure et réglés pour moitié par l'utilisateur et pour moitié par la mairie.

Dans les autres communes, les raccordements sont payés uniquement par les pétitionnaires.

Considérant les difficultés financières de la commune,

Considérant la demande de Monsieur Robert BIASIN dans son courrier du 8 janvier 2018,

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le raccordement de Monsieur Robert BIASIN à l'assainissement collectif selon les modalités précédemment en vigueur, à savoir le paiement moitié / moitié entre l'utilisateur et la mairie pour la réalisation par une entreprise ; étant donné que sa demande est antérieure à la séance du jour du conseil municipal.

MODIFIE les conditions des raccordements à partir du 25 janvier 2018. Ils seront à la charge exclusive des demandeurs.

13. Station essence : casse du panneau d'affichage des prix des carburants et revalorisation de la T.I.C.P.E.

Le panneau d'affichage des prix des carburants a cassé du fait du vent. L'achat d'un nouveau aurait coûté plus de 700 € à la régie des carburants. Madame le Maire a obtenu de la part de DYNEFF de récupérer gratuitement un panneau déclassé d'une station DYNEFF.

Notre fournisseur de carburants nous informe de la hausse de la TICPE sur les produits pétroliers, à partir du 01/01/18 :

- Pour le gasoil + 6.33 centimes HT par litre,
- SP95 et SP98 + 3.22 centimes HT par litre.

Cette nouvelle hausse des taxes n'est pas une bonne nouvelle pour la Régie des Carburants car les hausses de taxes engendrent des baisses de ventes de carburants. Les chiffres de 2017 indiquent une baisse des ventes de 11 000 litres sur l'année.

14. Document Unique de prévention des risques professionnels

Le document unique, obligatoire depuis 2001, est enfin réalisé. Il est présenté aux conseillers municipaux. Il doit passer en comité technique du Centre de Gestion au mois de mars. Madame le Maire a négocié un nouveau délai pour la demande de subvention, qui était valable jusqu'au 9 janvier 2018. La Caisse des Dépôts et Consignation nous a accordé ce nouveau délai qui nous permettra le versement de la subvention de 1 280 €.

De nombreuses mises aux normes urgentes seront à réaliser suite au document unique, nécessitant des investissements de la part de la commune.

15. Formation de Gabin PASTOU dans le cadre de son emploi d'avenir pour 2018

Gabin PASTOU doit bénéficier de 80 heures/an de formation dans le cadre de son emploi d'avenir. La collectivité a longuement travaillé sur ce dossier afin de trouver des formations qui correspondent à quatre critères : les besoins de la collectivité, les souhaits de l'Agent, la proximité du lieu de formation et son coût.

En novembre 2017, une formation « Intervention à proximité des réseaux » a été réalisée durant 14h.

Voici le planning des formations prévues pour 2018 :

- En février : Soudage 21h (C.N.F.P.T.),
- En mars : CACES pelleteuse pour 14h pour 540 € HT,
- En mai : entretien de la chaussée 14h (C.N.F.P.T.),
- En septembre : BS électricité pour 14h (C.N.F.P.T.),

Donc un total de 83 heures sur l'année.

Les formations du C.N.F.P.T. n'engendrent pas de coût supplémentaire puisque la commune cotise déjà.

Le S.S.T. secouriste du travail devrait également être passé. La commune se renseigne auprès de la C.C.R.L.C.M. pour cette formation. Monsieur Jérôme HERVOUET nous indique qu'une formation PSC1 serait prochainement organisée par le biais des pompiers, pour un coût modique. Il indiquera à la collectivité les dates de cette formation.

Quant à Monsieur Michel ALDEBERT, une contre-expertise a confirmé sa longue maladie. Son arrêt de travail n'était pas un accident du travail. Il a repris le travail sous forme d'un temps partiel thérapeutique à 50% pour 6 mois, à compter du 15 janvier 2018. Ses horaires de travail sont désormais de 9h à 12h. Un rendez-vous est prévu avec le Docteur ROUSSEAU le 9 février prochain afin de réfléchir à un nouvel aménagement de son poste de travail.

16. Réunion de la commission friperie

Madame Coline PERASSE a proposé un article de journal pour publication dans le journal « l'Indépendant ». Celui-ci devrait paraître prochainement.

Les bénévoles de la friperie se retrouveront le jeudi 22 février 2018 pour une visite du Parchemin à Limoux, afin de suivre la vie des habits en surplus de la friperie. Un retour sera fait auprès des habitants par le biais du bulletin d'information de la commune.

17 Représentation de la commune

a. Désignation d'un nouveau membre au sein du comité technique d'appel d'offres

Madame Christelle HERMAND avait été désignée par le Conseil Municipal en 2014, membre titulaire du comité technique d'appel d'offres. De par ses fonctions de Maire depuis mars 2017, elle est devenue de fait Présidente dudit comité. Il est donc nécessaire de la remplacer au poste de membre titulaire et de désigner une nouvelle personne au sein du Conseil Municipal.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la désignation d'Alain TALOUR au sein du comité technique d'appel d'offres.

b. Désignation d'un délégué suppléant au sein de l'EPAGE ORBIEU JOURRE

Dans le cadre de la compétence G.E.M.A.P.I. inscrite dans les statuts de la C.C.R.L.C.M. à compter du 1er janvier 2018, le Conseil Communautaire doit procéder à l'élection des délégués de la CCRLCM au sein des Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).

Par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire a :

- adopté le principe d'élection des délégués titulaires, au sein des divers syndicats, parmi les conseillers communautaires titulaires au sein de la CCRLCM ;
- adopté le principe d'élection des délégués suppléants, au sein des divers syndicats, parmi les conseillers municipaux.

La CCRLCM est concernée par les syndicats suivants :

- Syndicat Mixte de Bassin Orbieu-Jourres :46 délégués titulaires et 46 délégués suppléants,
- Syndicat Mixte Aude Centre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants,
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Berre et Rieu : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,
- Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique (SMAH) Haute Vallée de l'Aude : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,
- Autres Syndicats hors bassin versant de l'Aude : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la désignation de Christelle HERMAND en tant que déléguée titulaire et d'Alain TALOUR en tant que délégué suppléant pour l'EPAGE ORBIEU JOURRE.

18. Demande d'écrêtement de la dette d'eau de Monsieur Pierre GUAGNO

Monsieur Pierre GUAGNO a demandé l'écrêtement de sa dette d'eau, du fait de sa fuite après compteur, comme le permet la Loi. La commune a accepté sa demande. Le demandeur devra toutefois fournir, dans un délai d'un mois après sa demande, la facture de la réparation des travaux par un professionnel, comme l'exige la Loi.

19. Repas partagés et discussions autour des projets de la commune

Un repas partagé sur le thème « fleuri » sera proposé le samedi 3 mars 2017, avec discussions autour des projets de la commune, notamment pour le fleurissement du parking sur la parcelle B115 (près de la D613), les projets jardins partagés et vergers.

Ce repas pourrait être l'occasion de partages de plants, décorations ou déguisements sur le thème des fleurs.

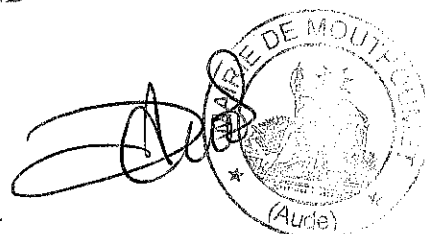
20. Questions et informations diverses

- Monsieur Pierre GUAGNO prend la parole pour parler de l'association des Chats des Hautes Corbières. Il remercie Madame Christelle HERMAND et Monsieur Alain TALOUR de la part de toute l'association, pour leur aide pour la cause féline. Le projet avance sur le territoire. De plus en plus de maires s'impliquent.
- Monsieur Jean ANTONIETTI demande que le banc du cimetière soit déplacé car il est posé sur sa concession ; Monsieur Alain TALOUR propose de s'en charger.
- Prochain conseil municipal : mardi 27 février à 18h30.
- Monsieur Jérôme HERVOUET fait le point sur la manifestation « La nuit de la lecture » et présente les prochaines sorties de l'ADHCo.
- Monsieur Stéphane PINTO présente à l'assemblée le programme de l'Association Hautes Corbières Gourmandes pour 2018. Il propose qu'au mois de juin soit organisé soit un vide-grenier soit un vide-grenier avec marché. Il préférerait la deuxième option. La mairie rappelle la confiance qu'elle porte dans l'Association. La commune suivra l'Association et ses membres dans les choix qu'il leur paraîtra opportun de réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Pour extrait :
En mairie, le

Christelle HERMAND
Maire
(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.